

Conditions d'utilisation pour TWINT Banque WIR

1. Généralités.....	1
1.1. Champ d'application	1
1.2. Services	1
1.3. Conditions techniques requises.....	1
1.4. Enregistrement et identification	1
1.5. Confidentialité	1
1.6. Assistance.....	1
1.7. Obligations de diligence et autres obligations des clientes et clients.....	2
1.8. Usage privé; abus.....	2
1.9. Responsabilité.....	2
1.10. Communication	2
1.11. Modification des CG.....	2
1.12. Réserve relative aux dispositions légales et limitation des services	2
1.13. Propriété intellectuelle	3
1.14. Protection des données.....	3
1.15. Validité et résiliation.....	3
1.16. Transfert.....	Fehler! Textmarke nicht definiert.
1.17. Droit applicable et for	3
2. Fonctions de paiement.....	3
2.1. Limites	3
2.2. Chargement de crédit.....	Fehler! Textmarke nicht definiert.
2.3. Déchargement du crédit.....	Fehler! Textmarke nicht definiert.
2.4. Payer avec TWINT.....	3
2.5. Débit des paiements.....	4
2.6. Tarifs et rémunérations de tiers	4
2.7. Compensation.....	Fehler! Textmarke nicht definiert.
3. Services à valeur ajoutée.....	4
3.1. Campagnes de «marketing mobile»	4
3.2. Cartes physiques.....	4
3.3. Fonctions partenaires	5
3.4. Fonction «Payer plus tard»	5
3.5. Autres services à valeur ajoutée	5
3.6. Responsabilité pour les services à valeur ajoutée	5

1. Généralités

1.1. Champ d'application

La Banque WIR soc. coopérative (ci-après: «**Banque WIR**») est une société coopérative suisse dont le siège est à Bâle.

Sous la dénomination «TWINT Banque WIR», la Banque WIR propose à ses clientes et clients privés (ci-après: «la **cliente** et/ou le **client**») une application de paiement mobile propre pour iOS et Android (ci-après: «**TWINT Banque WIR**»).

Les présentes conditions d'utilisation règlent l'utilisation de Banque WIR TWINT et les prestations fournies par la Banque WIR par le biais de Banque WIR TWINT, en complément des bases contractuelles déjà acceptées (wir.ch/cg) et des autres obligations contractuelles éventuelles avec la Banque WIR. Les présentes conditions sont considérées comme acceptées dès que la cliente ou le client a exprimé son consentement dans TWINT Banque WIR.

1.2. Services

TWINT Banque WIR est une app mobile qui permet d'effectuer des paiements sans espèces par le biais du système de paiement TWINT.

TWINT Banque WIR peut être utilisée par les clientes et clients pour procéder à des paiements entre utilisateurs TWINT («**paiement P2P**»), et elle peut être employée comme moyen de paiement dans le commerce classique, aux distributeurs automatiques, en ligne ainsi que dans les apps de commerçants ou de prestataires de services qui acceptent TWINT comme moyen de paiement (ci-après: «**commerçants**») («**paiement P2M**»).

La Banque WIR peut par ailleurs autoriser l'utilisation de TWINT Banque WIR à l'étranger auprès de commerçants affiliés à un système de paiement étranger qui coopère avec le système de paiement TWINT. De telles transactions sont transmises au système de paiement TWINT par le système de paiement étranger (ci-après: «**paiement international**»).

La Banque WIR propose en outre divers services à valeur ajoutée, notamment l'enregistrement ou l'activation de cartes physiques et de services dans le domaine du marketing mobile. Ces services à valeur ajoutée permettent aux clientes et clients de recevoir et de gérer notamment des coupons, des cartes de fidélité et d'autres campagnes dans TWINT Banque WIR, de collecter des timbres et de recevoir des cadeaux de fidélité, des rabais et des crédits via TWINT Banque WIR.

1.3. Conditions techniques requises

WINT Banque WIR ne peut être obtenue qu'auprès d'un App Store officiel. Un smartphone doté du système d'exploitation iOS ou Android et qui satisfait aux spécifications indiquées dans l'App Store officiel concerné est requis.

L'utilisation de la fonction de paiement et des services à valeur ajoutée requiert une connexion Internet active.

1.4. Enregistrement et identification

Pour utiliser TWINT Banque WIR, les clientes et clients sont tenus de s'enregistrer dans TWINT Banque WIR et de fournir les informations demandées. La Banque WIR se réserve le droit de demander en tout temps des informations supplémentaires afin de satisfaire aux prescriptions réglementaires. Pour des raisons de sécurité, le numéro de téléphone enregistré est vérifié par SMS. En s'enregistrant, la cliente ou le client atteste être l'utilisatrice ou l'utilisateur légitime du numéro de téléphone et du smartphone.

La Banque WIR se réserve le droit de rejeter des demandes d'enregistrement sans indication de motifs et d'annuler des enregistrements déjà effectués.

1.5. Confidentialité

L'existence de la relation commerciale et les données qui en découlent (par ex. le nom, le domicile, les données de transaction) sont en principe traitées de manière confidentielle. Elles peuvent être communiquées au bénéficiaire du paiement et à d'autres tiers dans la mesure du nécessaire pour la fourniture des services. La confidentialité est par ailleurs levée à des fins de protection des intérêts légitimes de la Banque WIR, notamment dans les cas suivants:

- Exécution d'une obligation légale de renseigner et respect de prescriptions réglementaires
- Recouvrement de créances de la Banque WIR
- Contentieux judiciaires

1.6. Assistance

La Banque WIR fournit aux clientes et clients une fonction d'aide via TWINT Banque WIR sous la forme d'un service d'assistance technique. Pour assurer la fourniture de ce service, la Banque WIR peut également recourir à des tiers, auxquels un accès aux données pertinentes peut être accordé à cet effet.

1.7. Obligations de diligence et autres obligations des clientes et clients

Lors de l'utilisation de TWINT Banque WIR, les clientes et clients doivent en particulier observer les obligations de diligence suivantes:

- Le smartphone doit être protégé contre toute utilisation ou manipulation non autorisée (par ex. au moyen du verrouillage de l'appareil ou de l'écran).
- Le code d'utilisation de TWINT Banque WIR doit être tenu secret et ne doit en aucun cas être transmis à d'autres personnes ni être conservé avec le smartphone.
- Le code choisi ne doit pas être constitué d'une séquence facile à deviner (numéro de portable, date de naissance, etc.).
- En cas de dommage, les clientes et clients doivent contribuer en toute bonne foi à l'investigation du cas et à la limitation du préjudice subi. En cas de suspicion d'actes criminels, la cliente ou le client est tenu de déposer plainte à la police.
- En cas de perte du smartphone, notamment en cas de vol, la Banque WIR doit être immédiatement informée afin que TWINT Banque WIR puisse être bloquée.
- Les jailbreaks (neutralisation des structures de sécurité du smartphone afin d'installer des applications qui ne sont pas officiellement disponibles), l'installation d'un accès racine (configuration permettant l'accès au niveau système du smartphone) et l'installation d'applications qui ne sont pas disponibles sur l'App Store officiel sont interdits car ces dispositifs rendent le smartphone plus vulnérable aux virus et aux logiciels malveillants.
- Avant chaque exécution d'un paiement, les coordonnées du bénéficiaire doivent être vérifiées afin d'éviter les transactions incorrectes.
- Les paiements exécutés doivent être vérifiés. Si une irrégularité est décelée, elle doit être communiquée sans délai à la Banque WIR, et au plus tard dans les 30 jours. Les paiements internationaux ne peuvent en aucun cas être résolus, et aucune contestation ne peut être admise.

Les clientes et clients sont responsables de l'utilisation de leur smartphone et assument toutes les conséquences découlant de l'utilisation de TWINT Banque WIR sur leur smartphone. Les actes qu'une tierce personne commet de manière illicite avec TWINT Banque WIR installée sur le smartphone d'une cliente ou d'un client, en particulier, seront imputés à la cliente ou au client.

1.8. Usage privé; abus

TWINT Banque WIR ne doit pas être utilisée à des fins commerciales; il est en particulier interdit d'utiliser TWINT Banque WIR pour recevoir des paiements P2P provenant du traitement de ventes commerciales ou de prestations de services.

Si l'utilisation de TWINT Banque WIR sort considérablement du cadre de l'utilisation normale ou qu'il existe des indices d'un comportement illégal ou contraire au contrat, la Banque WIR peut rappeler les clientes et clients à une utilisation conforme au droit et au contrat, modifier, réduire ou interrompre les prestations sans préavis ni indemnisation, résilier le contrat sans préavis ni indemnisation et, le cas échéant, réclamer des dommages et intérêts ainsi que l'exonération de toute prétention de tiers. Il en va de même lorsque les clientes et clients ont fourni, lors de l'enregistrement, des informations erronées ou incomplètes.

1.9. Responsabilité

La Banque WIR ne répond pas des pertes ou des dommages subis par les clientes et clients en raison de l'utilisation de TWINT Banque WIR, et en particulier pas des pertes ou des dommages:

- en raison d'erreurs de transmission, de dysfonctionnements ou de défaillances techniques, de pannes et d'accès ou d'intrusions illicites dans le smartphone;
- qui sont imputables en tout ou partie à une violation par les clientes et clients des présentes conditions d'utilisation ou des lois applicables;
- en raison d'un dysfonctionnement ou d'erreurs de TWINT Banque WIR ou du matériel informatique utilisé;
- en raison de dysfonctionnements, d'interruptions (y c. pour des travaux de maintenance du système) ou de saturations des systèmes informatiques ou des réseaux concernés;
- en raison de paiements qui n'ont pas été traités ou qui l'ont été avec retard;
- en lien avec des services à valeur ajoutée;
- qui sont imputables à des actes ou à des omissions de tiers (y c. du personnel auxiliaire de la Banque WIR),

sauf si ces pertes ou dommages résultent d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de la Banque WIR. La Banque WIR compense les dommages matériels et pécuniaires jusqu'à concurrence de CHF 3000.- par sinistre.

Dans la limite des prescriptions légales, la Banque WIR décline toute responsabilité pour les dommages indirects, les manques à gagner et les pertes de données.

La cliente ou le client est tenu d'indemniser intégralement la Banque WIR pour les dommages ou les pertes que la Banque WIR subit du fait du non-respect des présentes conditions d'utilisation ou de prescriptions légales, de la fourniture par la cliente ou le client d'indications erronées ou incomplètes ou de l'exécution d'instructions.

1.10. Communication

La Banque WIR et les clientes et clients communiquent en principe via TWINT Banque WIR. Au besoin, la Banque WIR peut également contacter les clientes et clients en dehors de TWINT Banque WIR. Ce type de communication n'est pas nécessairement confidentiel ni sûr.

1.11. Modification des conditions d'utilisation

La Banque WIR peut modifier les conditions d'utilisation en tout temps. Les modifications seront communiquées de manière appropriée. En cas de désaccord de la cliente ou du client avec ces modifications, celle-ci ou celui-ci ne peut plus utiliser TWINT Banque WIR.

1.12. Réserve relative aux dispositions légales et limitation des services

Les éventuelles dispositions légales régissant l'exploitation et l'utilisation de smartphones, de systèmes de paiement, d'Internet et d'autres infrastructures dédiées demeurent réservées et s'appliquent également aux présents services dès leur entrée en vigueur.

L'utilisation des services à l'étranger peut être soumise à des restrictions légales locales ou éventuellement violer des règles de droit étrangères. La fonction de paiement est en principe limitée au territoire suisse et ne peut pas être utilisée à l'étranger. Sont toutefois autorisés les paiements internationaux effectués via un système de paiement étranger qui coopère avec le système de paiement TWINT.

La Banque WIR se réserve le droit de modifier l'offre dans TWINT Banque WIR en tout temps et sans préavis, de la limiter ou d'y

mettre entièrement fin, notamment en raison d'exigences légales, de problèmes techniques, dans le but d'empêcher des abus, sur ordre des autorités ou pour des raisons de sécurité.

La Banque WIR peut, à son entière discrétion et sans préavis, limiter ou interdire l'utilisation de TWINT Banque WIR par certaines clientes ou certains clients, ne pas traiter certains paiements ou ne le faire que de façon différée, refuser des paiements entrants et limiter le chargement et le déchargement, en particulier lorsque, de l'avis de la Banque WIR, cela est indiqué pour des raisons juridiques ou de réputation, en cas d'attaque informatique, d'utilisation abusive ou de soupçon de fraude. Des circonstances contraignant la Banque WIR à bloquer des avoirs, à signaler la relation commerciale à une autorité compétente ou à la rompre peuvent survenir au cours de la relation commerciale.

Sur demande de la Banque WIR, les clientes et clients sont tenus de fournir les renseignements dont la Banque WIR a besoin pour satisfaire aux obligations légales ou internes de clarification ou de notification.

1.13. Propriété intellectuelle

Les clientes et clients obtiennent pour la durée du contrat le droit inaccessibles et non exclusifs d'utiliser TWINT Banque WIR. Le contenu et la portée de ce droit découlent des présentes conditions d'utilisation. Tous les droits de propriété intellectuelle demeurent auprès de la Banque WIR ou des tiers autorisés.

1.14. Protection des données

En ce qui concerne l'acquisition, le traitement et l'utilisation des données personnelles de ses clientes et clients, la Banque WIR s'engage à respecter les dispositions de la législation suisse sur la protection des données, notamment la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données (OLPD).

La cliente ou le client accepte expressément que la Banque WIR puisse faire appel à des tiers pour fournir ses services (par ex. un fournisseur de services de paiement, des systèmes de paiement étrangers ou un intermédiaire, en cas de paiements internationaux) et que des données client puissent être au besoin transmises à cet effet. La Banque WIR s'engage à sélectionner, instruire et contrôler soigneusement ces prestataires de services.

La cliente ou le client accepte expressément que les données de transaction soient exploitées à des fins de marketing et de publicité et que son comportement d'utilisation soit ainsi analysé. En font notamment partie les données et informations au sujet du commerçant, du moment, de la nature et du montant des transactions effectuées avec TWINT Banque WIR. Nous collectons et analysons par ailleurs quelles sont les offres que la cliente ou le client a consultées, activées et utilisées dans TWINT Banque WIR. La Banque WIR n'a pas accès au contenu du panier d'achat de la cliente ou du client, et elle n'analyse par conséquent pas de telles données.

L'analyse du comportement d'utilisation et, le cas échéant, des autres données ont pour but de proposer aux clientes et clients des offres et de la publicité concernant des produits et des services liés à la Banque WIR qui pourraient potentiellement les intéresser. Les offres de tiers qui ne sont pas liés à la Banque WIR ne sont proposées à la cliente ou au client que s'ils y ont consenti (voir point 3.1.1).

Pour plus d'informations sur le traitement des données, veuillez consulter la déclaration de protection des données sur le site web de la Banque WIR (wir.ch/dpd).

1.15. Validité et résiliation

La relation commerciale entre la cliente ou le client et la Banque WIR est conclue pour une durée indéterminée.

La Banque WIR peut résilier la relation d'affaires à tout moment avec effet immédiat.

1.16. Droit applicable et for

Dans la limite des prescriptions légales, toutes les relations juridiques entre les clientes et clients et la Banque WIR (y c. les paiements internationaux) sont soumises exclusivement au droit matériel suisse, à l'exclusion des règles de conflits de lois et des traités internationaux.

Sauf dispositions légales impératives contraires, le for exclusif et lieu d'exécution est Bâle.

2. Fonctions de paiement

2.1. Limites

Les clientes et les clients peuvent consulter les limites en vigueur directement dans Bank WIR TWINT. La Banque WIR se réserve le droit d'abaisser ou de relever cette limite en tout temps et d'introduire une limite supplémentaire, notamment pour des raisons réglementaires ou de sécurité.

2.2. Payer avec Banque WIR TWINT

Grâce à leur smartphone, les clientes et clients peuvent payer sans espèces aux caisses des commerces dûment équipés en Suisse et à l'étranger, aux distributeurs automatiques, sur Internet, dans d'autres apps, en enregistrant TWINT comme mode de paiement chez certains commerçants, avec des services à valeur ajoutée et auprès d'autres utilisateurs TWINT dans le cadre des limites applicables.

Lors d'un paiement, le montant correspondant est directement débité du compte associé. Un solde minimum du compte correspondant au montant de la transaction doit être disponible.

Dans les paramètres de TWINT Banque WIR, les clientes et clients peuvent librement choisir le montant à partir duquel un paiement ne peut s'effectuer qu'après confirmation expresse (bouton «OK»). Cette limite peut être modifiée en tout temps. Cette disposition ne s'applique pas aux paiements, même récurrents (abonnements), auprès de commerçants pour lesquels TWINT Banque WIR a été enregistré comme moyen de paiement et les paiements ont été autorisés de manière globale, indépendamment du montant. Dans de tels cas, le paiement s'effectue automatiquement selon le processus de traitement défini par le commerçant.

En enregistrant TWINT Banque WIR comme mode de paiement, la cliente ou le client autorise un commerçant à débiter directement le montant du compte associé à TWINT Banque WIR sans devoir autoriser chaque débit séparément. Cette disposition s'applique également à des transactions récurrentes, comme par ex. un abonnement. L'enregistrement de TWINT comme mode de paiement nécessite un enregistrement préalable auprès du commerçant. Aucune distinction n'est faite à cette occasion entre une transaction unique et des transactions récurrentes, comme par ex. pour un abonnement. La cliente ou le client peut révoquer en tout temps dans TWINT Banque WIR l'autorisation accordée à un commerçant. Les enregistrements venus à expiration ou désactivés peuvent uniquement être renouvelés auprès du commerçant.

Dans le cadre d'un paiement via autorisation préalable, la cliente ou le client autorise le commerçant à effectuer un débit ultérieur (indépendamment du montant). Le montant effectif n'est pas défini au moment de l'autorisation préalable et ne sera confirmé définitivement qu'une fois la prestation perçue. Il peut s'agir par ex. de transactions effectuées à une pompe à essence automatique, où le montant effectif n'est connu qu'après le retrait du carburant.

Pour les paiements internationaux, les clientes et clients doivent toujours confirmer le paiement, indépendamment du montant. Aucune résolution de la transaction n'est possible. En cas de contestation, les clientes et clients doivent s'entendre directement avec le commerçant concerné.

Dans le cadre de paiements P2P à d'autres utilisateurs TWINT, la cliente ou le client peut également transmettre des messages et/ou des images. Il est interdit d'envoyer via TWINT Banque WIR des messages ou des images dont le contenu est choquant ou illégal ainsi que d'importuner d'autres utilisateurs TWINT par le biais de cette fonction.

2.3. Débit des paiements

Les clientes et clients reconnaissent tous les paiements P2M et P2P qui ont été effectués avec Banque WIR TWINT depuis leur smartphone et qui ont été enregistrés dans TWINT Banque WIR en tant que paiements, et ce même si ces paiements ont été effectués sans leur consentement.

2.4. Tarifs et rémunérations de tiers

L'installation de TWINT Banque WIR et l'utilisation des services qui lui sont associés sont en principe gratuites.

Les paiements internationaux en devises étrangères sont convertis automatiquement en francs suisses au taux de change établi par un tiers. La Banque WIR peut augmenter ce taux de change (marge additionnelle) et prélever des frais supplémentaires pour la transaction en devise étrangère. La marge additionnelle et les frais reviennent uniquement à la Banque WIR. Le montant final en francs suisses est toujours affiché pour confirmation par les clientes et clients. Une éventuelle résolution d'un paiement international sera exécutée au cours de change alors en vigueur. Le risque de change est supporté par les clientes et clients.

Les modifications de prix et l'introduction de nouveaux prix sont en principe communiquées dans TWINT Banque WIR. Une modification est considérée comme approuvée si la cliente ou le client ne résilie pas le contrat avant l'entrée en vigueur de la modification concernée. Les modifications de prix pour les paiements internationaux ne doivent pas être annoncées séparément. Le montant final en francs suisses, y c. l'ensemble des frais, est cela dit toujours affiché à l'attention des clientes et clients avant qu'un paiement international ne soit confirmé.

En cas de paiements P2M et d'utilisation de services à valeur ajoutée, La Banque WIR peut toucher certaines rémunérations de tiers. Elles permettent à la Banque WIR de proposer une utilisation en principe gratuite de TWINT Banque WIR. **La cliente ou le client renonce à se faire rembourser toutes les rémunérations de tiers que la Banque WIR a reçu par le passé ou pourrait recevoir à l'avenir.**

3. Services à valeur ajoutée

3.1. Campagnes de «marketing mobile»

3.1.1. Diffusion de campagnes

la Banque WIR peut diffuser des annonces (par ex. des informations au sujet de TWINT Banque WIR ou de la publicité), coupons, cartes de fidélité et autres campagnes (ci-après: «campagnes») à l'attention des clientes et clients via TWINT Banque WIR, où ceux-ci peuvent être consultés, gérés et utilisés.

On distingue à ce propos les types de campagnes suivants:

- les campagnes de la Banque WIR ou du système de paiement TWINT lui-même (ci-après: «campagnes de TWINT»);
- les campagnes de la Banque WIR en collaboration avec un prestataire tiers (ci-après: «campagnes à valeur ajoutée de TWINT»);
- les campagnes de prestataires tiers (ci-après: «campagnes de prestataires tiers»).

Contrairement aux campagnes de TWINT et aux campagnes à valeur ajoutée de TWINT, la diffusion, l'affichage, la gestion et l'utili-

sation de campagnes de prestataires tiers requièrent le consentement exprès de la cliente ou du client, donné en procédant à l'activation dans TWINT Banque WIR. Par l'activation, la cliente ou le client accepte ainsi expressément que la Banque WIR puisse analyser des données supplémentaires pour la diffusion personnalisée de campagnes. Ce consentement peut être révoqué en tout temps dans TWINT Banque WIR. Cette révocation a pour effet de mettre fin à la diffusion de campagnes de prestataires tiers, de supprimer définitivement toutes les campagnes de prestataires tiers activées et de mettre fin à la possibilité de bénéficier des avantages et réductions liés le cas échéant à ces campagnes.

Les campagnes peuvent prévoir des conditions de participation spécifiques. En cas d'activation ou d'utilisation d'une campagne, les conditions de participation seront considérées comme acceptées.

3.1.2. Durée de validité des campagnes

Les campagnes ne sont valables que tant qu'elles sont affichées dans TWINT Banque WIR.

Certaines campagnes doivent être activées préalablement dans TWINT Banque WIR avant de pouvoir être utilisées. Le cas échéant, cette disposition est indiquée dans la campagne concernée. Les campagnes activées peuvent être désactivées par la Banque WIR si elles n'ont pas été utilisées dans un certain délai.

D'autres campagnes peuvent être utilisées sans activation préalable dans TWINT Banque WIR. De nombreuses campagnes ne peuvent être utilisées que lors du paiement avec TWINT Banque WIR.

L'activation d'une campagne ou la réception d'une campagne pouvant être utilisée sans activation ne donne pas automatiquement droit à un rabais ou un avantage pécuniaire, car le nombre d'utilisations peut être limité par les prestataires tiers impliqués. Le cas échéant, cette disposition est indiquée dans la campagne concernée.

Lors de l'utilisation d'une campagne avec un rabais, celui-ci sera soit directement déduit du montant à payer soit remboursé sous la forme d'un crédit cashback une fois le paiement effectué. La Banque WIR est en droit de retenir le versement du crédit cashback jusqu'à ce que celui-ci atteigne CHF 10.– ou plus, ou de refuser le versement en cas de soupçon de fraude.

3.2. Cartes physiques

Les clientes et clients ont la possibilité d'enregistrer des badges de collaborateur, des programmes de fidélisation de la clientèle et d'autres offres préférentielles de prestataires tiers (ci-après: «cartes physiques») dans TWINT Banque WIR. Les cartes physiques enregistrées peuvent être supprimées en tout temps de TWINT Banque WIR.

Par l'enregistrement ou l'activation d'une carte physique dans TWINT Banque WIR, la cliente ou le client consent expressément à l'utilisation de la carte physique. Celle-ci sera ensuite automatiquement intégrée dans le processus de paiement avec TWINT Banque WIR pour autant que cela soit techniquement possible pour l'émetteur de carte concerné. D'autres cartes physiques doivent être présentées manuellement chez le commerçant. L'utilisation d'une carte physique peut être désactivée en tout temps dans TWINT Banque WIR.

La Banque WIR peut également supprimer des cartes physiques enregistrées dans TWINT Banque WIR lorsque la carte physique n'est plus valable ou qu'elle n'est de manière générale plus disponible pour être enregistrée dans TWINT Banque WIR.

Les clientes et clients prennent note que les avantages associés à l'utilisation de certaines cartes physiques seront diffusés directement dans TWINT Banque WIR sous forme de campagnes. Les clientes et clients ne reçoivent de telles campagnes que s'ils ont préalablement accepté la diffusion d'offres de tiers (voir chiffre 3.1.1).

3.3. Fonctions partenaires

Dans le domaine «fonctions partenaires» (anciennement TWINT+), les clientes et clients ont la possibilité de bénéficier des services qui y sont énoncés. Ces services sont en principe fournis par des tiers. Les conditions contractuelles séparées relatives au service utilisé sont applicables en conséquence. La Banque WIR décline toute responsabilité pour ces offres.

3.4. Fonction «Payer plus tard»

Certaines clientes et certains clients peuvent utiliser la fonction «Payer plus tard». Cette prestation est proposée par un tiers, et les conditions contractuelles séparées de ce prestataire sont par conséquent applicables. La Banque WIR décline toute responsabilité pour cette fonction. En cas de contestation, les clientes et clients doivent s'adresser directement au prestataire correspondant.

3.5. Autres services à valeur ajoutée

Parallèlement aux campagnes, aux cartes physiques, aux «fonctions partenaires» et à la fonction «Payer plus tard», la Banque WIR peut proposer en tout temps d'autres services à valeur ajoutée dans TWINT Banque WIR.

3.6. Responsabilité pour les services à valeur ajoutée

Le prestataire tiers concerné est responsable des contenus, offres et notifications des campagnes de tiers, des cartes physiques, des «fonctions partenaires», de la fonction «Payer plus tard» et des éventuels autres services à valeur ajoutée dans TWINT Banque WIR. La Banque WIR décline toute responsabilité à cet égard et n'a aucune influence sur la fourniture des services proposés par le prestataire tiers.

En outre, la Banque WIR décline toute responsabilité pour les campagnes qui ne peuvent pas être échangées auprès du prestataire tiers ou pour l'absence de fourniture de rabais ou d'avantages en rapport avec l'enregistrement de cartes physiques, comme par ex. des rabais non accordés à des collaborateurs ou des points de fidélité en suspens, perdus ou manquants.

La Banque WIR s'efforce de mettre à disposition l'utilisation de services à valeur ajoutée dans TWINT Banque WIR sans perturbation ni interruption. Toutefois, la Banque WIR ne peut en garantir le bon fonctionnement en tout temps. En cas d'interruption, il peut notamment arriver que l'utilisation automatique de rabais ou la collecte automatique de points de fidélité ne fonctionne plus lors du processus de paiement. La cliente ou le client supporte les dommages éventuels résultant de telles interruptions.

3.7. Droit d'accès et d'information

Les questions générales en rapport avec la protection des données peuvent être adressées à la Banque WIR à l'adresse mentionnée ci-dessous ou par e-mail à l'adresse info@wir.ch, ou encore demander des informations sur les données traitées par la Banque WIR. Afin de garantir une réponse rapide à la demande, une copie du passeport ou de la carte d'identité doit être jointe à la lettre signée. De plus amples détails sur le traitement des données sensibles par la Banque WIR peuvent être consultés sur wir.ch/dpd.

Banque WIR soc. coopérative
Protection des données
Auberg 1
4002 Bâle